

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 12 décembre 2017 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les Conseillers, madame Joanie Généreux ainsi que messieurs André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et madame Micheline Quilès, trésorière.

Résolution 2017-12-452

Procès-verbaux des 14, 22 novembre et 7 décembre 2017 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 14 et 22 novembre et du 7 décembre 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les procès-verbaux des séances tenues les 14 et 22 novembre et du 7 décembre 2017 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-453

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n ^{os} 49 590 à 49 609	1 853 232,25 \$
49 717 à 49 738	
49 739 à 49 810	

Comptes payables	Montant
Chèques n ^{os} 49 811 à 49 926	299 859,63 \$

Comptes recevables	Montant
Comptes n ^{os} 7FD000148 à 7FD000169	22 995,67 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2017-12-454

Dépôt de projets de règlements

En vertu des articles 356 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), sont déposés les projets de règlements suivants:

- N° 2018-257 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2018 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé;
- N° 2018-258 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2018 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé.

Résolution 2017-12-455

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que M. André Deschamps, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 12 décembre 2017 au 13 février 2018 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M. André Deschamps, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-456

Avis de motion pour l'adoption du règlement n° 2018-224-02 modifiant le règlement n° 224 et amendement (n° 250) pour réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Saint-Césaire

Avis de motion est donné par M. André Deschamps, conseiller, indiquant qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, le règlement n° 2018-224-02 modifiant le règlement n° 224 et amendement (n° 250) pour réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Saint-Césaire.

L'objet de ce règlement est d'adopter à l'intention des élus, un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé qui remplace, avec ou sans modification, celui actuellement en vigueur, le tout en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ c. E-15.1.01).

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

Résolution 2017-12-457

Projet de règlement n° 2018-224-02 modifiant le règlement n° 224 et amendement (n° 250) pour réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Saint-Césaire / Adoption

Considérant que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le projet de règlement n° 2018-224-02 modifiant le règlement n° 224 et amendement (n° 250) pour réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Saint-Césaire soit et est adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2017-12-458

Contrat d'entretien et de soutien logiciels / Renouvellement 2018

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de renouveler, avec ACCEO Solutions inc. de Montréal, le contrat allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 pour l'entretien et le soutien logiciels pour le prix de 24 456,97 \$ plus les taxes, le tout tel que l'offre de service datée du mois de novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-459

Contrat d'entretien et de soutien d'applications informatiques / Renouvellement 2018

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de renouveler, avec PG Solutions inc. de Montréal, le contrat d'entretien et de soutien d'applications informatiques pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, aux prix comme suit plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la facture n° CESA23975 datée du 1^{er} décembre 2017:

- 365 \$ Perfas - commission de révision
- 595 \$ Perfas – l'Interface électorale.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

Résolution 2017-12-460

Bureau de la SAAQ de Saint-Césaire / Renouvellement du contrat d'entretien ménager 2018

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien ménager au bureau de la SAAQ de Saint-Césaire auprès de Nettoyage Commercial Y.C. de Saint-Césaire pour un montant mensuel de 1 029,44 \$ plus les taxes, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, tel qu'il appert de la soumission datée du 12 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-461

Garage municipal / Renouvellement du contrat d'entretien ménager 2018

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien ménager au garage municipal auprès de Nettoyage Commercial Y.C. de Saint-Césaire pour un montant mensuel de 455,81 \$ plus les taxes, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, tel qu'il appert de la soumission datée du 17 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-462

Budget 2018 de Handi-Bus inc. / Adoption

Considérant que les administrateurs du transport adapté Handi-Bus inc. ont adopté la résolution numéro 2017-040 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2018;

Considérant que le montant de quote-part de la Ville de Saint-Césaire pour 2018 s'établit à 23 498 \$;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 d'un montant de 991 080 \$ de Handi-Bus inc., et de verser un montant de 23 498 \$ représentant la quote-part de la Ville de Saint-Césaire afin de participer au service de transport adapté. Cette quote-part sera payée en deux (2) versements égaux, soit le 1^{er} février 2018 et le 1^{er} mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-463

Grille tarifaire 2018 de Handi-Bus inc. / Adoption

Considérant que les administrateurs du transport adapté Handi-Bus inc. ont informé la Ville que les tarifs de la grille tarifaire 2017 sont maintenus sans changement jusqu'à la fin de juin 2018;

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

Considérant qu'à compter du mois de juillet 2018, une indexation de 2% sera appliquée aux tarifs;

Considérant que le Conseil municipal, en vertu de l'article 48.41 de la *Loi sur les transports*, (RLRQ c. T-12), doit approuver par résolution la nouvelle grille tarifaire de Handi-Bus Inc. qui entrera en vigueur le 1er janvier 2018;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Géréux

Et résolu d'approuver la grille tarifaire 2018 de Handi-Bus inc., pour le service de transport adapté, comme suit jusqu'à la fin du mois de juin 2018, sur lesquels tarifs, une indexation de 2% sera appliquée à compter du mois de juillet 2018:

Destination	1^{er} Janvier 2018
BILLETS UNITAIRES	
I Intra zone 1	Gratuit*
Intra zone 2 Marieville	Gratuit*
I Intra zone 2 ou 3	4,50 \$
Zone 2 vers zone 1 ou zone 3 vers 2 ou vice-versa	5,00 \$
Zone 3 vers zone 1 vice-versa	5,50 \$
Zone 1 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	7,50 \$
Zone 2 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	8,00 \$
Zone 3 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	9,00 \$
Zone 1 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,50 \$
Zone 2 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	9,00 \$
Zone 3 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	9,50 \$
Zone 1 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,50 \$
Zone 2 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	11,00 \$
Zone 3 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	11,50 \$
Zone 1 vers zone 7 Granby	11,50 \$
Zone 2 vers zone 7 Granby	11,00 \$
Zone 3 vers zone 7 Granby	10,50 \$
LIVRET	
Livret de 20 billets de 2,00 \$	36,00 \$
Livret de 20 billets de 0,50 \$	9,00 \$
Livret de 10 billets de 5,00 \$	45,00 \$
LAISSEZ-PASSER / CARTE MENSUELLE	
Carte mensuelle intra zone 1, 2 et 3 – Handi-Bus	119,50 \$

Zone 1 : Chambly, Richelieu, Carignan

Zone 2 : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Marieville

Zone 3 : Sainte-Angèle-de-Monnoir, Rougemont, Saint-Césaire

Zone 4 : Saint-Jean-sur-Richelieu

Zone 5 : Longueuil (arr. Greenfield Park, arr. St-Hubert et Vieux-Longueuil) + Couronne Sud

Zone 6 : Montréal (arr. Plateau Mont-Royal) + Montréal métropolitain

Zone 7 : Granby

*La gratuité est offerte aux usagers des municipalités de Chambly, Richelieu, Carignan et Marieville sur leur secteur uniquement.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-464

Représentant municipal sur le Conseil de Handi-Bus / Nomination

Il est proposé par Joanie Géréux

Et résolu de nommer le conseiller M. Gilbert Viens comme représentant de la Ville de Saint-Césaire sur le Conseil de Handi-Bus.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

Résolution 2017-12-465

**Comité de transition pour le regroupement des offices d'habitation /
Nomination de représentants**

Considérant la restructuration du réseau des Offices d'habitation (OH) du Québec en vertu du projet de loi 83 modifiant diverses matières législatives municipales et la *Loi de la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8) statuée le 10 juin 2016;

Considérant la recommandation de la Société d'habitation du Québec à la l'effet de former un comité de transition et de concertation pour chacun des territoires dont les OH feront l'objet d'un regroupement;

Considérant qu'en référence à sa résolution n° 2017-02-056, la Ville de Saint-Césaire a recommandé favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire à l'Office municipal de Granby et de l'Office municipal de Waterloo suivant les conditions du projet d'entente de regroupement;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de nommer M. Guy Benjamin, maire, ainsi que M. André Deschamps, conseiller municipal et membre du c.a. de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire pour siéger au sein du comité de transition et de concertation pour la restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-466

**Sûreté du Québec – MRC de Rouville / Nomination d'un représentant
municipal**

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de nommer le conseiller, M. Jacques Bienvenue, comme représentant de la Ville de Saint-Césaire auprès de la Sûreté du Québec – MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-467

**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021
de la Commission scolaire des Hautes-Rivières / Avis favorable**

Considérant que l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) stipule que la commission scolaire doit consulter toutes municipalités ou communautés métropolitaines, dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

Considérant que les élus de la Ville de Saint-Césaire ont pris acte du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour les années 2018-2021;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire donne un avis favorable au plan triennal 2018-2021 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières en référence au document daté du 17 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-468

Contrat 2018 d'entretien et de soutien annuel du progiciel Première Ligne pour le SSI / Autorisation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le contrat d'entretien et de soutien annuel du progiciel Première Ligne pour le service de Sécurité incendie (SSI) avec PG Solutions inc. de Boisbriand pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 pour le prix de 2 225 \$ plus les taxes, le tout tel que l'offre de service n^o 1VSCE50-171116-PL datée du mois de novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-469

Offre de service pour compagnonnage de certification en traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution (OTUND) / Autorisation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser une session de 16 heures de compagnonnage pour un employé col bleu du service des Travaux publics de la Ville pour l'obtention de sa certification en traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution (OTUND) par M. Jean-François Guay de Consultants RG de Saint-Lambert-de-Lauzon pour le prix estimé à 1 265 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de l'offre de service reçue par courriel en date du 27 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-470

Contrat AO / 2017-04-155 – Réfection rangs Saint-Ours et de la Grande-Barbue – Réception provisoire / Autorisation

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2017-04-155 – Réfection rangs Saint-Ours et de la Grande-Barbue;

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de prononcer la réception provisoire du projet AO / 2017 04-155 – Réfection rangs Saint-Ours et de la Grande-Barbue et d'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la directrice générale adjointe et trésorière, M^{me} Micheline Quilès, à signer le certificat d'approbation de la réception provisoire des travaux, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-471

Contrat AO / 2017-04-155 – Réfection rangs Saint-Ours et de la Grande-Barbue / Décompte progressif n° 2 / Autorisation

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2017-04-155 – Réfection rangs Saint-Ours et de la Grande-Barbue;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu :

- D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 du contrat AO / 2017-04-155 – Réfection rangs Saint-Ours et de la Grande-Barbue auprès de l'adjudicataire Eurovia Québec Construction inc., pour un montant de 49 906,72 \$ plus les taxes (la libération de la retenue de 5 % de la réception provisoire est incluse);
- D'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la directrice générale adjointe et trésorière, M^{me} Micheline Quilès, à signer le décompte progressif n° 2, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.
- De préciser que le paiement sera remis à l'entrepreneur général à la réception et validation préalable des quittances des sous-traitants relatives au paiement précédent.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-472

Contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet – Avis de changements n°s 3 à 5 / Autorisation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser les avis de changements n° 3 (1 265,63 \$), n° 4 (3 207,24 \$) et n° 5 (-8 097 \$) relativement au contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet, le tout plus les taxes, tel qu'il appert aux documents datés du 4 décembre 2017 et transmis par la firme d'ingénieurs au projet : Comeau Experts-Conseils.

Il est résolu également que M^{me} Dominique Arpin soit et est autorisée à signer les avis des changements à titre de chef d'équipe du service des Travaux publics, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

Résolution 2017-12-473

Contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet – Réception provisoire / Autorisation

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de prononcer la réception provisoire du projet AO / 2017 04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet et d'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la directrice générale adjointe et trésorière, M^{me} Micheline Quilès, à signer le certificat d'approbation de la réception provisoire des travaux, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-474

Contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet – Décompte progressif n° 3 / Autorisation de paiement

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu :

- D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 3 du contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet auprès de l'adjudicataire Eurovia Québec Construction inc., pour un montant de 53 417,33 \$ plus les taxes (incluant une retenue spéciale de 5 000 \$ et la libération de la retenue de 5 % de la réception provisoire);
- D'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la directrice générale adjointe et trésorière, M^{me} Micheline Quilès, à signer le décompte progressif n° 3, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.
- De préciser que le paiement sera remis à l'entrepreneur général à la réception et validation préalable des quittances des sous-traitants relatives au paiement précédent.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-475

Contrat AO / 2017-04-157 – Réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville - Réception provisoire / Autorisation

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2017-04-157 – Réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville;

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

En conséquence,

Il est proposé par **Gilbert Viens**

Et résolu de prononcer la réception provisoire du projet AO / 2017 04-157– Réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville et d'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la directrice générale adjointe et trésorière, M^{me} Micheline Quilès, à signer le certificat d'approbation de la réception provisoire des travaux, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-476

Contrat AO / 2017-04-157 – Réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville – Décompte n° 3 / Autorisation

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2017-04-157 – Réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville;

En conséquence,

Il est proposé par **Denis Chagnon**

Et résolu :

- D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 3 du contrat AO / 2017-04-157 – Réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville auprès de l'adjudicataire Bertrand Ostiguy inc., pour un montant de 65 375,35 \$ plus les taxes (la libération de la retenue de 5 % de la réception provisoire est incluse);
- D'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la directrice générale adjointe et trésorière, M^{me} Micheline Quilès, à signer le décompte progressif n° 3, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.
- De préciser que le paiement sera remis à l'entrepreneur général à la réception et validation préalable des quittances des sous-traitants relatives au paiement précédent.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-477

Contrat AO / 2017-05-197 – Prolongement de ponceau du rang HRN – Réception provisoire / Autorisation

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2017-05-197 – Prolongement de ponceau du rang du Haut-de-la-Rivière Nord;

En conséquence,

Il est proposé par **André Deschamps**

Et résolu de prononcer la réception provisoire du projet AO / 2017 05-197– Prolongement de ponceau du rang du Haut-de-la-Rivière Nord et d'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la directrice

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

générale adjointe et trésorière, M^{me} Micheline Quilès, à signer le certificat d'approbation de la réception provisoire des travaux, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-478

Contrat AO / 2017-05-197 – Prolongement de ponceaux du rang HRN / Décompte progressif n° 1 / Autorisation

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2017-05-197 – Prolongement de ponceaux du rang du Haut-de-la-Rivière Nord;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu :

- D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 du contrat AO / 2017-05-197 – Prolongement de ponceaux du rang du Haut-de-la-Rivière Nord auprès de l'adjudicataire Marobi inc., pour un montant de 87 793,01 \$ plus les taxes (la libération de la retenue de 5 % de la réception provisoire est incluse);
- D'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la directrice générale adjointe et trésorière, M^{me} Micheline Quilès, à signer le décompte progressif n° 1, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.
- De préciser que le paiement sera remis à l'entrepreneur général à la réception et validation préalable des quittances des sous-traitants relatives au paiement précédent.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-479

Offre de services pour analyses des eaux de surface et des eaux souterraines du dépôt à neige / Mandat

Considérant la recommandation de la chef d'équipe du service des Travaux publics, M^{me} Dominique Arpin;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'accorder le mandat de suivi du dépôt de neiges usées pour l'année 2018 à Groupe Environex de Longueuil pour le prix de 3 165 \$ plus les taxes, tel que mentionné dans la soumission n° 17ENV-387-AS datée du 16 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

Résolution 2017-12-480

Amélioration des rangs Saint-Ours et de la Grande-Barbue / Demande au MTMDÉT le versement de l'aide financière

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage exécutés en 2017 sur les rangs de Saint-Ours et de la Grande-Barbue pour un montant subventionné de 12 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT);

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-481

Cours d'eau Robert / Demande d'intervention à la MRC de Rouville

Considérant des problèmes d'écoulement constatés récemment à l'égard du cours d'eau Robert;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire demande l'intervention de la MRC de Rouville à l'égard du cours d'eau Robert situé en partie sur le territoire municipal de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-482

Règlement n° 92-2005-60 modifiant le règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 203 / Décret de la date du processus référendaire

Considérant que suite à la transmission de la résolution 2017-09-348, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a autorisé le report de la tenue du scrutin référendaire pour fixer l'issue du règlement 92-2005-60 lequel a pour but d'autoriser une sous-classe d'usage commercial de poste d'essence dans la zone commerciale 203, et ce, en raison de la période électorale municipale;

Considérant que ce scrutin doit être tenu dans les 120 jours de l'assermentation du Conseil municipal;

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

Considérant que le Conseil municipal doit maintenant déterminer la date d'un scrutin référendaire selon les prescriptions prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que le scrutin référendaire à l'égard du règlement n° 92-2005-60 qui a pour but d'autoriser une sous-classe d'usage commercial de poste d'essence dans la zone commerciale 203 soit fixé le 4 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-483

Demande de dérogation mineure n° DM-09-2017 par Véronique Gagné, mandataire, lot n° 4 345 606 au 252, rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M^{me} Véronique Gagné, mandataire, relativement à l'implantation d'un bâtiment agricole sur la propriété située au 252, rang du Haut-de-la-Rivière Nord, lot n° 4 345 606 du cadastre du Québec, zone 514;

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur la norme d'implantation fixant la distance de la marge de recul arrière minimale, tel que prescrit à l'article 6.2.1.1 du règlement de zonage n° 92-2005 et amendements;

Considérant que l'approbation de cette demande aurait comme effet d'autoriser l'implantation du bâtiment agricole avec une marge de recul arrière de 3,17 mètres, soit une dérogation de 2,83 mètres sur la norme de 6 mètres actuellement en vigueur;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié par affichage à l'Hôtel de Ville, le 15 novembre 2017 et dans le Journal de Chambly, le 22 novembre 2017;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 16 novembre 2017, recommande au Conseil municipal, l'acceptation de la demande de dérogation mineure parce qu'elle respecte les objectifs des règlements n° 91-2005 et amendement du Plan d'urbanisme et n° 14 sur les dérogations mineures;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal autorise la dérogation mineure n° DM-09-2017 demandée par M^{me} Véronique Gagné, mandataire, pour le lot n° 4 345 606 du cadastre du Québec, zone 514, situé au 252, rang du Haut-de-la-Rivière Nord, laquelle dérogation est à l'effet d'autoriser l'implantation d'un bâtiment agricole avec une marge de recul arrière dérogeant de 2,83 mètres sur la norme de 6 mètres actuellement en vigueur.

Résolution 2017-12-484

Avis de motion pour règlement n° 2017-13-04 modifiant le règlement n° 13 de constitution du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements et dépôt du projet de règlement

Avis de motion est donné par M^{me} Joanie Généreux, conseillère, indiquant qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, le règlement n° 2017-13-04 modifiant le règlement n° 13 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements (règlements n°s 53,133 et 243)

L'objet de ce règlement est de remplacer l'article 9 dudit règlement pour modifier le nombre de membres issus du Conseil municipal et celui des résidents de la Municipalité pour la composition du CCU.

Résolution 2017-12-485

Vente de lots n°s 5 600 214 et 5 600 215 du cadastre du Québec à M. Gilbert Côté / Autorisation de signature

Considérant la promesse d'achat déposée à l'égard de l'immeuble sur les lots n°s 5 600 214 et 5 600 215 du cadastre du Québec par Gilbert Côté;

Considérant que les conditions assorties à la transaction doivent recevoir l'aval du conseil municipal lors d'une séance ultérieure prévue le 19 décembre prochain;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser la vente de l'immeuble portant les lots n°s 5 600 214 et 5 600 215 du cadastre du Québec à Gilbert Côté conditionnellement à la réalisation des engagements fixés pour et en considération d'un montant de 65 000 \$,

Il est également résolu que le maire ou le maire suppléant de même que la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le contrat de vente et les documents requis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-486

Équipements d'entraînement de groupe au Complexe sportif / Acquisition

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'acquisition des équipements servant aux entraînements de groupe, lesquels sont localisés au Complexe sportif,

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

auprès de M^{me} Cynthia Robert de Saint-Césaire, pour le prix de 4 427 \$ (aucune taxe), tel qu'il appert de la proposition datée du 10 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-487

Annulation de la résolution n° 2017-11-429 concernant la tarification pour la location de plateaux sportifs au Complexe sportif

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'annuler à toutes fins que de droits, la résolution n° 2017-11-429, afin que celle-ci n'ait aucun effet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-488

Grilles tarifaires 2018 pour la location de plateaux sportifs, des salles et de la piscine au Complexe sportif / Autorisation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'approuver les grilles tarifaires 2018 datées du 11 décembre 2017, pour la location des plateaux sportifs, des salles et de la piscine municipale au Complexe sportif de la Ville de Saint-Césaire, lesquels tarifs entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-489

Abolition des frais d'abonnement à la Bibliothèque municipale

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'abolir les frais d'abonnement à la Bibliothèque municipale de Saint-Césaire pour ses résidents et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-490

Nomination d'un substitut au conseil d'administration de l'OMH de Saint-Césaire

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que M. Denis Chagnon, conseiller, soit nommé représentant substitut au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Séance ordinaire du 12 décembre 2017

Deuxième période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2017-12-453, 2017-12-470, 2017-12-471, 2017-12-472, 2017-12-474,
2017-12-476, 2017-12-478, 2017-12-486.

Micheline Quilès
Trésorière